



DÉLIBÉRATION N°2014-10-03-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 3 octobre 2014

**POINT 10 : APPROBATION DU REFERENTIEL D'EQUIVALENCE HORAIRE DES
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 ;
- VU** l'avis de la Commission Permanente du Conseil d'Administration du 23 septembre 2014 ;
- VU** l'avis du Comité Technique du 30 septembre 2014 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 27 voix pour, le référentiel enseignant, tel que détaillé dans le document ci-annexé.

À Nantes, le 3 octobre 2014
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Référentiel des équivalences horaires des activités des enseignants et enseignants-chercheurs à l'Université de Nantes

HTD = heures travaux dirigés

HTE = heures de travail effectif (HTD x 4,2) en référence aux 1607 htd travaillées

TYPES D'ACTIVITES

EQUIVALENCES EN HEURES REFRENTIEL

] PILOTAGE

- Le Conseil d'Administration de l'Université et le Conseil de Composante se prononcent sur les grands principes de répartition.
- Les attributions ne sont pas de droit ; seul le Directeur de Composante peut déterminer les attributions individuelles, dans le respect du maximum de chaque item et de l'enveloppe budgétaire allouée.

A . ACTIVITES PEDAGOGIQUES		
A.1 - Innovation pédagogique		
<p>A.1.1 - Elaboration et mise en ligne d'un module d'enseignement ou de formation sans tâches directes liées à l'assistance et l'évaluation des étudiants</p> <p>A.1.2 - Responsabilité d'un module de formation ouverte à distance ou autre forme d'enseignement non présentiel impliquant assistance directe et évaluation des étudiants</p> <p>A.1.3 - Conception et développement d'enseignements nouveaux ou de pratiques pédagogiques innovantes</p>	<p>Hors mise en ligne de documents ou de supports de cours. 96 HTD (403,2 HTE) maximum</p>	VP FVU

Référentiel des équivalences horaires des activités des enseignants et enseignants-chercheurs à l'Université de Nantes

HTD = heures travaux dirigés

HTE = heures de travail effectif (HTD x 4,2) en référence aux 1607 htd travaillées

TYPES D'ACTIVITES

EQUIVALENCES EN HEURES REFRENTIEL

] PILOTAGE

A.2 - Activités d'encadrement d'étudiants en formation initiale, continue, dans le cadre de l'apprentissage et de la VAE		
A.2.1 - Enseignant référent (y compris tutorat)	3 HTD (12,6 HTE) maximum / groupe de 10 étudiants	Directeur de Composante
A.2.2 - Participation à des activités d'orientation active	12 HTD (50,40 HTE) maximum	VP FVU
A.2.3 - VAE : accompagnement individualisé et participation aux jurys	10 HTD (40,2 HTE) maximum	Directeur de Composante
A.2.4 - Coordination et encadrement des tuteurs (ex PRP hors référentiel 2011-2012)	12 HTD (50,4 HTE) maximum	Directeur de Composante

Référentiel des équivalences horaires des activités des enseignants et enseignants-chercheurs à l'Université de Nantes

HTD = heures travaux dirigés

HTE = heures de travail effectif (HTD x 4,2) en référence aux 1607 htd travaillées

TYPES D'ACTIVITES	EQUIVALENCES EN HEURES REFRENTIEL] PILOTAGE
A.3 - Responsabilité de structures ou de missions pédagogiques		
A.3.1 – Responsabilité d'une équipe pédagogique ou d'un gros équipement pédagogique	36 HTD (151,2 HTE) maximum	Directeur de Composante
A.3.2 - Responsabilité de la mobilité internationale	36 HTD (151,2 HTE) maximum	Directeur de Composante
A.3.3 - Pilotage de projets pédagogiques internationaux	36 HTD (151,2 HTE) maximum	Directeur de Composante
A.3.4 - Responsabilité des échanges avec le milieu socio-économique et de l'insertion professionnelle	36 HTD (151,2 HTE) maximum	Directeur de Composante
A.3.5 - Mise en œuvre d'action du plan Licence	24 HTD (100,8 HTE) maximum	Directeur de Composante
A.3.5 – Accompagnement des Composantes dans leurs missions pédagogiques	25 HTD (100,8 HTE) maximum	VP FVU
A.4 - Missions transversales		
A.4.1 - Coordination de dispositifs transversaux (évaluation des formations, suivi de l'insertion, carnet de route, mission langue...)	64 HTD (268,8 HTE) maximum	VP FVU

Référentiel des équivalences horaires des activités des enseignants et enseignants-chercheurs à l'Université de Nantes

HTD = heures travaux dirigés

HTE = heures de travail effectif (HTD x 4,2) en référence aux 1607 htd travaillées

TYPES D'ACTIVITES	EQUIVALENCES EN HEURES REFRENTIEL] PILOTAGE
B. ANIMATION ENCADREMENT OU VALORISATION DE LA RECHERCHE		
B.1 - Activités de direction de structures		
B.1.1 – Direction ou direction adjointe d'une unité de recherche contractualisée ou reconnue par le conseil scientifique	Décharge ou prime - Demande individuelle 64 HTD (268,8 HTE) maximum (au-delà à reconnaître au cas par cas et prise en charge par le laboratoire)	VP Recherche&Innovation
B.1.2 - Direction ou direction adjointe d'une école doctorale	Décharge ou prime - Demande individuelle 64 HTD (268,8 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
B.2 - Activités de l'exploitation ou de la gestion d'un équipement scientifique		
B.2.1 - Responsabilité d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	Décharge ou prime - Demande individuelle 64 HTD (268,8 HTE) maximum prise en charge par le laboratoire	VP Recherche&Innovation
B.3 - Activité d'animation de projet scientifique		
B.3.1 - Pilotage scientifique de projets de recherche en réseau	Décharge ou prime - Demande individuelle 64 HTD (268,8 HTE) maximum prise en charge par le laboratoire	VP Recherche&Innovation
B.4 - Activités de valorisation		
B.4.1 - Mission de développement de la valorisation	Décharge ou prime - Demande individuelle 48 HTD (201,6 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation

Référentiel des équivalences horaires des activités des enseignants et enseignants-chercheurs à l'Université de Nantes

HTD = heures travaux dirigés

HTE = heures de travail effectif (HTD x 4,2) en référence aux 1607 htd travaillées

TYPES D'ACTIVITES	EQUIVALENCES EN HEURES REFRENTIEL] PILOTAGE
C. Autres activités ou activités mixtes		
C.1 - Activités de communication, de diffusion des résultats de recherche ou de culture scientifique et technique et d'échanges sciences et société		
C.1.1 - Responsable de média de diffusion de la recherche	Décharge ou prime - Demande individuelle 12 HTD (50,4 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
C.1.2 - Animation de structures de dialogues science-société	Décharge ou prime - Demande individuelle 12 HTD (50,4 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
C.2 - Missions culturelles, d'information scientifique et technique, de conservation et d'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements ou activités documentaires		
C.2.1 - Responsable scientifique de collections ou de fonds de l'établissement	Décharge ou prime - Demande individuelle 12 HTD (50,4 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
C.2.2 - Responsabilité scientifique d'expositions	Décharge ou prime - Demande individuelle 12 HTD (50,4 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
C.2.3 - Coordination des activités culturelles au sein des composantes	12 HTD (50,4 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
C.3 - Missions d'expertises		
C.3.1 – Responsabilité dans l'auto-évaluation de l'établissement	Décharge ou prime - Demande individuelle 64 HTD (268,8 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation
C.3.2 – Autres expertises pour le compte de l'établissement	Décharge - Demande individuelle 64 HTD (268,8 HTE) maximum	VP Recherche&Innovation